

Convocation des Elus
le :
Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2021-EPI-CA-192

ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 juillet 2021

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A
UNE ASSOCIATION AU TITRE DE L'ANNEE 2021**

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le Code de l'action sociale des familles, et notamment ses articles L.112-3 et L.121-1,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.3211-1 et L.3211-2,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental de la mission adoption et au transfert de sa gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental de la mission adoption et au transfert de sa gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine,

Vu la délibération n°2020-EPI-CA-134-1 du Conseil d'administration de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine relative à l'approbation du budget primitif (budget principal) de l'Etablissement,

Vu les statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

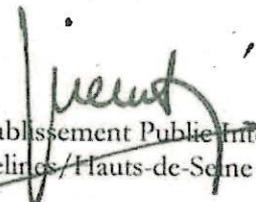
Vu le rapport de M. le Président de l'Etablissement public interdépartemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : est approuvée l'attribution, au titre de l'exercice 2021, d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 5 000 € à l'Association Ligare - L'Arbre Vert.

Accusé de réception en préfecture
078-200062081-20210713-2021-EPI-CA-192-DE
Date de télétransmission : 16/07/2021
Date de réception préfecture : 16/07/2021

ARTICLE 2 : la dépense correspondant à la subvention visée à l'article 1 sera imputée sur les crédits figurant à l'article 6574, nature comptable 406 (opération 2019P002O001) du budget principal.


Le Président de l'Etablissement Public Interdépartemental
Yvelines/Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
078-200062081-20210713-2021-EPI-CA-192-DE
Date de télétransmission : 16/07/2021
Date de réception préfecture : 16/07/2021